

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - ZAC RAVESIES secteur Sud - Vente d'un terrain d'une superficie de 367 m² représentant l'îlot 7a et développant une surface de plancher de 1 978 m² à la
SCI Bordeaux Nord
Abrogation de la délibération N°2007/0296 du 27 avril 2007 -
DECISIONS - AUTORISATION**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la commercialisation de la ZAC Ravesies secteur Sud, la SCI Bordeaux Nord a confirmé son intention d'acquérir un terrain correspondant à l'îlot 7a (anciennement nommé 6a) situé rue Claude Boucher.

Celui-ci, cadastré PY 105 et d'une superficie de 367 m², développe une surface de plancher de 1 978 m².

La proposition de la SCI Bordeaux Nord résulte d'une offre d'acquisition ferme en vue de la construction d'un plateau technique de dernière génération.

Par délibération N°2007/0296 en date du 27 avril 2007, la Communauté Urbaine avait décidé de céder une SHON maximale de 800 m² à usage de bureaux sur l'îlot 7a à 100 € HT/m² SHON de bureau, soit un montant total de 80 000 € HT pour la SHON considérée.

Afin de concrétiser son engagement, la SCI Bordeaux Nord avait signé une convention de vente le 11 juillet 2005, assortie d'un Cahier des Charges de Cession des Terrains.

Suite à une modification de leur projet architectural, afin de constituer une façade homogène par rapport aux constructions existantes le long de la rue Claude Boucher ainsi que de la mise aux normes de cet établissement, la SCI Bordeaux Nord porte sa surface de plancher pour un plateau technique de dernière génération à 1 978 m². Ce nouveau projet a été élaboré en concertation avec la ville de Bordeaux et à la faveur d'une adaptation du PLU ayant précisé la hauteur totale admise.

Conformément à la loi du 8 février 1995 un nouvel avis de France Domaine a été produit le 16 juillet 2013, communiqué N°2013/063.V1714 et leur avis a établi le prix de 296 700 € HT pour la surface de plancher considérée. Le montant total est donc de 326 570,79 € dont une TVA sur marge de 29 870,79 €.

Une nouvelle convention de cession assortie d'un cahier des Charges de Cession des Terrain a été signée le 22 octobre 2013 incluant les modifications exposées ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération N°93/793 en date du 22 octobre 1993 approuvant le dossier de création,

Vu la délibération N° 1994/644 en date du 23 septembre 1994 approuvant le dossier de réalisation,

Vu la délibération N°2000/0240 en date du 24 mars 2000 approuvant le dossier modificatif de création/réalisation,

Vu la convention de cession initiale signée le 11 juillet 2005,

Vu la délibération initiale N°2007/0296 en date du 27 avril 2007, autorisant la cession d'un terrain d'une surface approximative de 370 m² représentant l'îlot 7a, anciennement nommé 6a et développant une SHON maximale de 800 m² à la SCI Bordeaux Nord,

Vu la nouvelle convention de cession assortie de son Cahier des Charges de Cession des Terrains signée le 22 octobre 2013,

Vu l'avis de France Domaine N° 2013/063.V1714 en date du 16 juillet 2013 proposant le prix de 296 700 € HT pour la surface de plancher de 1 978 m²,

Entendu le rapport de présentation :

Considérant,

que pour permettre la réalisation de la ZAC Ravesies secteur Sud à Bordeaux, il est nécessaire d'organiser la cession d'un ensemble foncier d'une superficie de 367 m² sur l'îlot 7a à la SCI Bordeaux Nord

DÉCIDE :

Article 1 :

l'abrogation de la délibération N°2007/0296 du 27 avril 2007 est décidée.

Article 2 :

la vente à la SCI Bordeaux Nord ou à toute personne morale ou physique qui se substituerait à elle pour le financement de l'opération (et dans les conditions prévues dans la convention de vente), d'un terrain représentant l'îlot 7a, d'une superficie de 367 m² et développant une surface de plancher de 1 978 m² pour la réalisation d'un plateau technique de dernière génération situé dans la ZAC Ravesies secteur Sud à Bordeaux, qui est constitué de la parcelle cadastrée PY 105,

Article 3 :

de céder ce terrain aux prix de 326 570,79 € dont une TVA sur marge de 29 870,79 € qui pourra être révisé en fonction de l'éventuelle augmentation de la surface de plancher définitive à céder.

Article 4 :

la recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal Chap. 77 Article 775 Fonction 900 C.R.B UB00 Prog. DB12 Sens R1

AUTORISE :

Article 5 :

monsieur le Président à signer l'acte authentique de vente.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JANVIER 2014**

PUBLIÉ LE : 16 JANVIER 2014

M. MICHEL DUCHENE